



(11) **EP 2 404 516 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.01.2012 Bulletin 2012/02

(51) Int Cl.:
A41G 3/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11358006.2**

(22) Date de dépôt: **05.07.2011**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Nicot, Jérôme**
29000 Quimper (FR)

(74) Mandataire: **Marek, Pierre**
28, rue de la Loge
B.P. 42413
13215 Marseille Cedex 02 (FR)

(30) Priorité: **07.07.2010 FR 1002851**

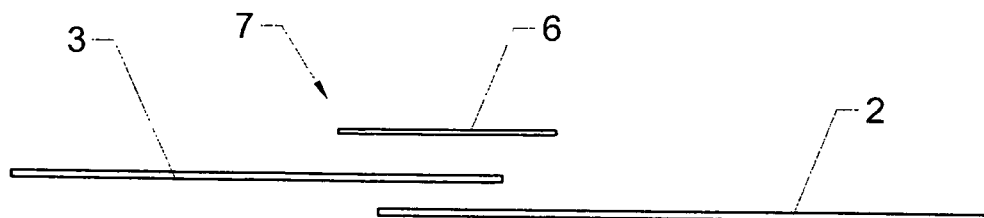
(71) Demandeur: **NJ Diffusion S.A.R.L. (Société à
Responsabilité
Limitée)**
75116 Paris (FR)

(54) **Perruque et son procédé de fabrication**

(57) Perruque comprenant un support interne ou bonnet (1) sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels, ce bonnet (1) étant constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines (2, 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent (3) appelé « monofilament », carac-

térisée en ce que les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide (6) recouvrant et chevauchant lesdites lisières (4, 5) en formant une zone d'assemblage (7) pratiquement plane, et en ce que la surface externe de la bande souple (6) d'assemblage comporte une pellicule ou enduction antidérapante.

Fig. 3



EP 2 404 516 A1

Description

1. Domaine de l'invention

[0001] L'invention revendiquée s'applique au domaine des chevelures postiches.

[0002] Le port des perruques est connu depuis l'Antiquité. Jusqu'à ces dernières décennies, l'utilisation de tels accessoires capillaires était relativement fonctionnelle et longtemps liée à des considérations qui ne concernaient que certaines catégories d'utilisateurs. En effet, la perruque était alors un attribut capillaire de certaines fonctions juridiques, religieuses ou de rang social, ou qui répondait à certains motifs professionnels (comédiens, acteurs,...). Elle permettait, entre outre, d'améliorer l'apparence personnelle de manière à compenser la perte des cheveux, de paraître plus jeune, de suivre un phénomène de mode, ou encore, elle était utilisée dans un but de déguisement ou de travestissement.

[0003] De nos jours, l'utilisation des perruques s'est considérablement accrue du fait de la perte de cheveux affectant toutes les couches de la population et résultant de traitements thérapeutiques appliqués pour combattre certaines maladies graves (cancer, alopecie,...). Cet article s'est également démocratisé et vise actuellement un public plus large qui cherche à valoriser son image et à développer l'estime de soi.

2. Art antérieur

[0004] Les perruques ou chevelures postiches comprennent un support interne appelé encore bonnet ou calotte, conformé pour couvrir la zone crânienne de la tête de l'utilisateur et sur lequel sont fixés des cheveux naturels ou artificiels, par exemple sous forme d'une pluralité de mèches. La face interne dudit bonnet est couramment munie de moyens permettant l'ajustement de la perruque à la forme et à la taille du crâne de la personne utilisatrice. La face interne comprend également le plus souvent des moyens antidérapants pour éviter le glissement de travers de la perruque sur la tête de l'utilisateur.

[0005] Selon un mode d'exécution connu, le bonnet ou support interne proprement dit de la perruque est constitué, d'une part, d'un tulle ou tissu à mailles fines destiné à recouvrir les zones frontale, temporales et occipitale, et, d'autre part, d'un monofilament destiné à recouvrir la zone du vertex.

[0006] Le tulle est un simple tissu léger et transparent en lin, coton, soie, laine ou en fibres synthétiques, qui présente un réseau de mailles régulières et pouvant être plus ou moins élastique. Le monofilament encore appelé micro peau, est constitué par un matériau très léger à mailles très fines permettant la respiration cutanée du cuir chevelu, ce matériau étant exécuté avec une fibre translucide. D'autre part, les cheveux y sont fixés généralement manuellement, de façon à ce que l'implantation imite la pousse naturelle de la chevelure, dans le cas de perte de cheveux, et que la perruque soit le moins pos-

sible décelable.

[0007] La figure 1 illustre une zone de connexion Z d'un bonnet de perruque réalisé selon l'art antérieur. Selon ce mode de réalisation, la zone de connexion Z est constituée par la lisière C d'un monofilament, A comprenant un repli (rentré ou ourlet) B sur l'envers de ladite lisière C. Sur le monofilament A, est cousu un tulle D. La couture, entre le monofilament A et le tulle D, est recouverte par une bande de tissu E cousue par-dessus, qui est, elle-même, recouverte par une bande souple antidérapante F.

[0008] Le monofilament A est appelé à couvrir au moins la zone du vertex.

[0009] Selon le mode d'exécution connu, le monofilament est fixé par couture aux lisières du tulle délimitant la région du vertex pour former une zone de connexion. Cette couture est réalisée de la manière suivante :

- un repli (rentré ou ourlet) d'environ 5 mm est réalisé sur l'envers du monofilament ;
- la lisière du tulle est cousue par-dessus le repli ;
- une bande de tissu de quelques millimètres et relativement plate est rapportée sur les coutures jointives de manière à aplatir la connexion entre le monofilament et les tulles ;
- ces zones de connexion sont recouvertes par couture et collage de bandes souples antidérapantes.

[0010] Par ailleurs, un repli d'environ 30 mm de largeur, localisé au niveau des pattes des zones temporales, est maintenu en position au moyen d'une bande de tissu cousue en forme de U, qui est également recouverte d'une bande souple antidérapante de la largeur du repli.

[0011] Cependant, ces zones de connexion sont constituées de nombreux tissus pouvant être de matière différente se superposant et se chevauchant. Cet assemblage crée alors des décrochements et des surépaisseurs très marqués, notamment au niveau des zones temporales et du vertex, qui sont inconfortables lorsqu'elles viennent en contact avec la tête de l'utilisateur.

[0012] Cette surépaisseur peut produire des phénomènes de démangeaison ou des traumatismes dommageables pour la personne utilisatrice.

[0013] Par ailleurs, ces zones de connexion desservent l'esthétisme de la perruque dans la mesure où elles sont visibles dans certains modes de coiffure de la perruque (coiffures avec raies).

[0014] De plus, les différentes connexions demandent un travail long et minutieux qui allonge le temps de réalisation et augmente le poids de la perruque et influe défavorablement sur son prix de revient.

3. Objectifs de l'invention

[0015] L'invention a notamment pour objectif de remédier à ces inconvénients.

[0016] Plus précisément, le but de l'invention est de procurer une perruque confortable et légère.

[0017] En outre, l'invention permet d'améliorer l'esthétique des perruques où les zones de connexion sont pratiquement indécélables.

4. Résumé de l'invention

[0018] Cet objectif, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints grâce à une perruque du genre susmentionné comprenant un support interne ou bonnet sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels. Ce bonnet étant constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu léger à mailles fines conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur. Plus précisément, l'une au moins de ces pièces de tissu est constituée par un tissu transparent appelé « monofilament ».

[0019] Selon une première disposition caractéristique de l'invention, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide recouvrant et chevauchant lesdites lisières en formant une zone d'assemblage quasiment plane et pratiquement invisible. D'autre part, la surface externe de la bande souple d'assemblage destinée à venir au contact de la peau du crâne d'une personne utilisatrice, comporte avantageusement une pellicule ou enduction anti-dérapante.

[0020] Selon un mode de réalisation, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, sont placées en superposition, et la bande souple et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières.

[0021] Ainsi les surépaisseurs résultant de replis de ces zones d'assemblage sont pratiquement réduites, procurant de la sorte une sensation de confort pour la tête de l'utilisateur.

[0022] De plus, ce mode d'assemblage permet de résoudre les problèmes dus à la visibilité des replis, notamment au niveau de la zone frontale et celle du vertex, ce qui amélioré l'aspect esthétique et la discrétion de la perruque.

[0023] Avantageusement, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, sont placées en superposition sur une largeur comprise entre 1 mm et 8 mm.

[0024] Selon un autre mode de réalisation envisagé, les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, sont placées bord à bord et la bande souple et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières.

[0025] L'assemblage des lisières ainsi réalisé améliore la fine épaisseur de cet assemblage et procure une sensation de confort et de bien être au porteur de la perruque.

[0026] Selon un autre mode d'exécution avantageux, la pièce de monofilament intégrée au bonnet occupe un emplacement destiné à couvrir la voûte supérieure du crâne appelée vertex.

5 [0027] Selon un autre mode d'exécution, la pièce de monofilament intégrée au bonnet occupe un emplacement destiné à couvrir une région du crâne s'étendant de tempe à tempe.

10 [0028] De manière avantageuse, la fine bande souple d'assemblage présente une épaisseur de l'ordre de 0,05 à 0,15 mm.

[0029] Avantageusement, la bande souple d'assemblage est constituée par du polysiloxane.

15 [0030] Selon un mode d'exécution, la fine bande souple d'assemblage est fixée sur les lisières adjacentes des pièces de tissu constituant le bonnet par collage, ou par thermofusion et/ou par couture.

20 [0031] L'invention concerne également un procédé de fabrication d'une perruque du genre comprenant un support interne ou bonnet constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent appelé « monofilament ».

25 [0032] Selon le procédé de l'invention, on assemble les lisières adjacentes de la pièce de monofilament et des parties du bonnet contiguës à ladite pièce de monofilament, au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide que l'on dispose en recouvrement et chevauchement sur lesdites lisières de façon à former une zone d'assemblage pratiquement plane.

30 [0033] Selon un mode d'exécution avantageux, les lisières adjacentes sont placées en superposition avant application de la bande souple d'assemblage.

[0034] Selon un autre mode d'exécution envisagé, les lisières adjacentes sont placées bord à bord avant application de la bande souple d'assemblage.

35 [0035] Préférentiellement, la bande souple d'assemblage ou chaque bande souple d'assemblage est fixée par collage, ou par thermofusion, ou par couture.

5. Brève description des dessins

[0036] Les buts, caractéristiques et avantages ci-dessus, et d'autres encore, ressortiront mieux de la description qui suit et des dessins annexés, dans lesquels :

45 La figure 1 est une vue éclatée d'une zone d'assemblage du tulle et du monofilament du bonnet d'une perruque réalisée selon l'art antérieur.

La figure 2 est une vue éclatée des différentes pièces de tissus constituant le bonnet, selon un mode d'exécution de l'invention.

50 La figure 3 est une vue éclatée et agrandie d'une zone d'assemblage du tulle et du monofilament en légère superposition selon la présente invention.

La figure 4A illustre une zone d'assemblage du tulle et du monofilament, selon un autre mode d'exécution envisagé.

La figure 4B qui est une vue agrandie de la figure 4A avant mise bord à bord du tulle et du monofilament.

La figure 5 est une vue de dessus illustrant les zones frontale et temporales, selon la présente invention.

La figure 6 est une vue de côté de l'envers du bonnet d'une perruque selon la présente invention.

6. Description d'un mode de réalisation de l'invention

[0037] On se réfère auxdits dessins pour décrire un exemple intéressant, quoique nullement limitatif, de réalisation d'une perruque et de la mise en oeuvre de son procédé de fabrication, selon l'invention.

[0038] Dans la présente description et dans les revendications :

- le mot « tulle » doit être considéré comme l'équivalent de tous tissus léger formé d'un réseau de mailles fines, plus ou moins élastique, concernant l'application à la fabrication des perruques ;
- le mot « monofilament » ou « micro peau » désigne un tissu léger transparent ou translucide à mailles très fines, exécuté au moyen d'un tissage particulier, il est constitué par exemple, de fibres synthétiques (nylon, polyester, etc.).

[0039] L'invention concerne une perruque du genre susmentionnée comprenant un support interne ou bonnet 1 sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels. Ce bonnet 1, illustré sur la figure 2, est constitué d'au moins deux pièces de tissus légers à mailles fines (tulle 2 et monofilament 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur. Plus précisément, l'une au moins de ces pièces de tissus 2, 3 est constituée par un tissu transparent 3 appelé « monofilament ».

[0040] Selon un mode d'exécution représenté en figure 2, le tulle 2 constituant la majeure partie du bonnet 1 résulte de l'assemblage de plusieurs parties à savoir :

- une partie 2a destinée à recouvrir la partie supérieure de la zone frontale ;
- deux parties 2b, 2c destinées à recouvrir les zones temporales respectivement ; et,
- une partie 2d appelée à recouvrir la zone occipitale.

[0041] Le bonnet 1 comprend d'autre part, un monofilament 3 constitué d'une seule pièce intégrée au bonnet et conformée pour recouvrir la voûte supérieure du crâne appelée vertex.

[0042] Selon un autre mode d'exécution, le monofilament 3 peut occuper toute la région du crâne s'étendant de tempe à tempe.

[0043] Selon une importante disposition caractéristique de l'invention, les lisières adjacentes 4, 5 du monofilament 3 et des parties 2a, 2b, 2c, 2d du bonnet 1 qui sont contigües à la pièce de monofilament 3, sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple 6 et transparent ou translucide qui recouvre et chevauche les lisières 4, 5 des tissus 2, 3 pour former une zone d'assemblage 7 ou de connexion pratiquement plane. De la sorte, la bande souple 6 d'assemblage se trouve placée en débord de chaque côté des lisières 4, 5 superposées. D'autre part, la surface externe de la bande souple 6 d'assemblage destinée à venir au contact de la peau du crâne d'un utilisateur, comporte une pellicule ou enduction antidérapante de façon à permettre le maintien de la perruque sur la tête de l'utilisateur, notamment pour les personnes chauves.

[0044] Selon un mode de réalisation très avantageux de l'invention, notamment illustrée sur la figure 3, les lisières adjacentes 4, 5 de la pièce de monofilament 3 et des parties 2, du bonnet 1 contigües à la pièce de monofilament 3, sont placées en superposition.

[0045] Avantageusement, lesdites lisières 4, 5 des pièces de monofilament 3 et des tulle 2 sont placées en superposition sur une largeur comprise entre 1 mm et 8 mm. Cette légère superposition permet d'avoir un rendu très plat et plus esthétique, notamment pour la zone frontale 2a illustrée sur la figure 2. Elle permet, entre autre, d'obtenir que la perruque soit pratiquement indétectable, ce qui est intéressant si l'on considère que cette zone frontale 2a est souvent soumise au regard des personnes se trouvant à proximité de l'utilisateur.

[0046] Une bande souple 6 et transparente d'assemblage recouvre et chevauche les lisières 4, 5 des pièces de tulle 2 et du monofilament 3. L'épaisseur résultant de ces zones de connexion est extrêmement réduite, ce qui procure une sensation de bien être et de confort pour l'utilisateur.

[0047] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, comme illustré sur les figures 4A et 4B, les lisières adjacentes 4, 5 du monofilament 3 et des pièces de tulle 2 contigües au monofilament 3 qui constituent le bonnet 1 proprement dit, sont placées et accolées bord à bord. Les pièces de tissu 2 et 3 sont ainsi à la même hauteur, ce qui supprime toute surépaisseur. Les lisières 4 et 5 sont recouvertes d'une fine bande souple 6 d'assemblage disposée et fixée en chevauchement sur lesdites lisières 4 et 5 du monofilament 3 et du tulle 2.

[0048] Les différentes parties 2a, 2b, 2c, et 2d constitutives du bonnet 1 sont assemblées entre elles selon les différentes manières indiquées ci-dessus.

[0049] La bande souple 6 est appliquée et fixée par collage sur les lisières attenantes 4, 5 du monofilament 3 et du tulle 2. Elle peut être également appliquée et fixée par thermofusion ou par deux lignes de couture parallèles sur les lisières 4 et 5 des tissus. Pour un meilleur résultat, la fixation par collage ou thermofusion de la bande souple 6 peut-être combinée avec une fixation par couture.

[0050] De préférence, la bande souple 6 d'assembla-

ge présente une épaisseur de l'ordre de 0,05 mm à 0,15 mm. Cette bande souple 6 est donc pratiquement affleurante avec la surface du tulle 2 et du monofilament 3.

[0051] Selon l'invention, la bande souple 6 est constituée par du polysiloxane monocomposant et /ou, par exemple, par un polysiloxane sans solvant.

[0052] De manière préférée et comme montré sur la figure 5, la bande souple 6 et antidérapante s'étend à partir d'une première zone temporale 2b jusqu'à une deuxième zone temporale 2c. Elle présente une largeur de l'ordre de 25 mm permettant d'assurer le maintien et le bon positionnement de la perruque sur la tête de l'utilisateur. La surépaisseur généralement située sur la zone temporale 2c est supprimée de cette manière et la surface de la bande souple 6 s'étendant de temps à temps est régulière sans décrochement.

[0053] Selon le procédé de l'invention, on assemble les lisières adjacentes 4, 5 de la pièce de monofilament 3 et des parties 2 du bonnet 1 contiguës à ladite pièce de monofilament 3, au moyen d'une fine bande 6 d'un matériau souple et transparent ou translucide 6 que l'on dispose en recouvrement et en chevauchement sur lesdites lisières 4, 5 de façon à former une zone d'assemblage pratiquement plane.

[0054] Selon un premier mode de mise en oeuvre avantageux, les lisières adjacentes 4, 5 sont placées en superposition avant application de la bande souple d'assemblage 6.

[0055] Selon un autre mode de mise en oeuvre, les lisières adjacentes 4, 5 sont placées bord à bord avant application de la bande souple d'assemblage 6.

[0056] Préférentiellement, la bande souple d'assemblage 6 ou chaque bande souple d'assemblage 6, est fixée par collage, ou par thermofusion ou par couture.

Revendications

1. Perruque comprenant un support interne ou bonnet (1) sur lequel sont implantés des cheveux naturels ou artificiels, ce bonnet (1) étant constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines (2, 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent (3) appelé « monofilament », **caractérisée en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont assemblées au moyen d'une fine bande d'un matériau souple et transparent ou translucide (6) recouvrant et chevauchant lesdites lisières (4, 5) en formant une zone d'assemblage (7) pratiquement plane, et **en ce que** la surface externe de la bande souple (6) d'assemblage comporte une pellicule ou enduction antidérapante.
2. Perruque selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la fine bande souple (6) d'assemblage est fixée sur les lisières adjacentes (4, 5) des pièces de tissu (2, 3) constituant le bonnet (1), par collage, ou par thermofusion et/ou par couture.
3. Perruque selon les revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont placées en superposition, et la bande souple (6) et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières (4, 5) superposées.
4. Perruque selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont placées en superposition sur une largeur comprise entre 1 mm et 8 mm.
5. Perruque selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3), sont placées bord à bord et la bande souple (6) et transparente d'assemblage recouvre et chevauche lesdites lisières (4, 5).
6. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisée en ce que** la pièce de monofilament (3) intégrée au bonnet (1) occupe un emplacement destiné à couvrir la voûte supérieure du crâne appelée vertex.
7. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisée en ce que** la pièce de monofilament (3) intégrée au bonnet (1) occupe un emplacement destiné à couvrir une région du crâne s'étendant de temps à temps.
8. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisée en ce que** la fine bande souple (6) d'assemblage présente une épaisseur comprise entre 0,05 mm et 0,15 mm.
9. Perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisée en ce que** la fine bande souple (6) d'assemblage est constituée par du polysiloxane.
10. Procédé de fabrication d'une perruque selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, comprenant un support interne ou bonnet (1) constitué par l'assemblage d'au moins deux pièces de tissu(s) léger(s) à mailles fines (2, 3) conformées pour recouvrir les différentes zones crâniennes de la tête d'un utilisateur, l'une au moins de ces pièces de tissu(s) étant constituée par un tissu transparent appelé mo-

nofilament (3), **caractérisé en ce que** l'on assemble les lisières adjacentes (4, 5) de la pièce de monofilament (3) et des parties (2) du bonnet (1) contiguës à ladite pièce de monofilament (3) au moyen d'une fine bande (6) d'un matériau souple et transparent ou translucide dont la surface externe comporte une pellicule ou enduction anti-dérapante, que l'on dispose en recouvrement et en chevauchement sur lesdites lisières (4, 5) de façon à former une zone d'assemblage (7) pratiquement plane.

11. Procédé selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) sont placées en superposition avant application de la bande souple (6) d'assemblage.
12. Procédé selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** les lisières adjacentes (4, 5) sont placées bord à bord avant application de la bande souple (6) d'assemblage.
13. Procédé selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, **caractérisé en ce que** la bande souple (6) d'assemblage ou chaque bande souple (6) d'assemblage est fixée par collage, ou par thermofusion et/ou par couture.

30

35

40

45

50

55

Fig. 1

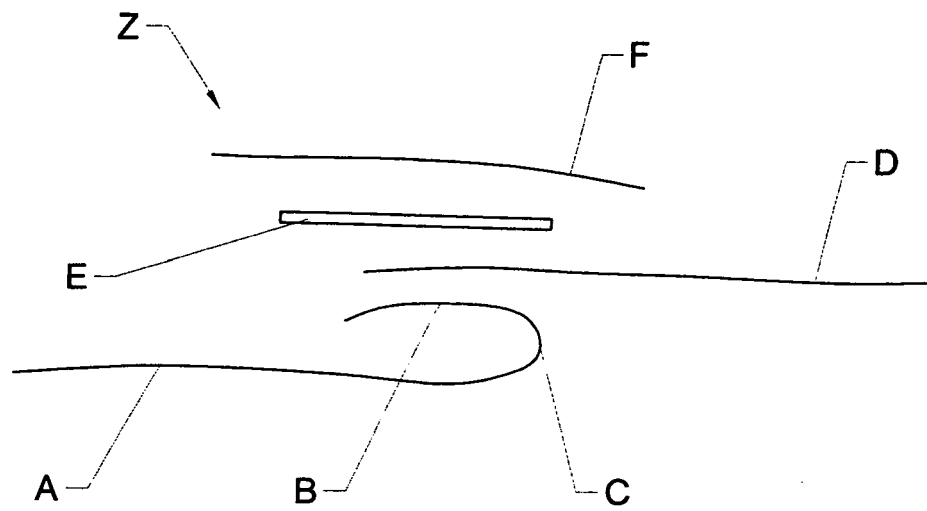


Fig. 2

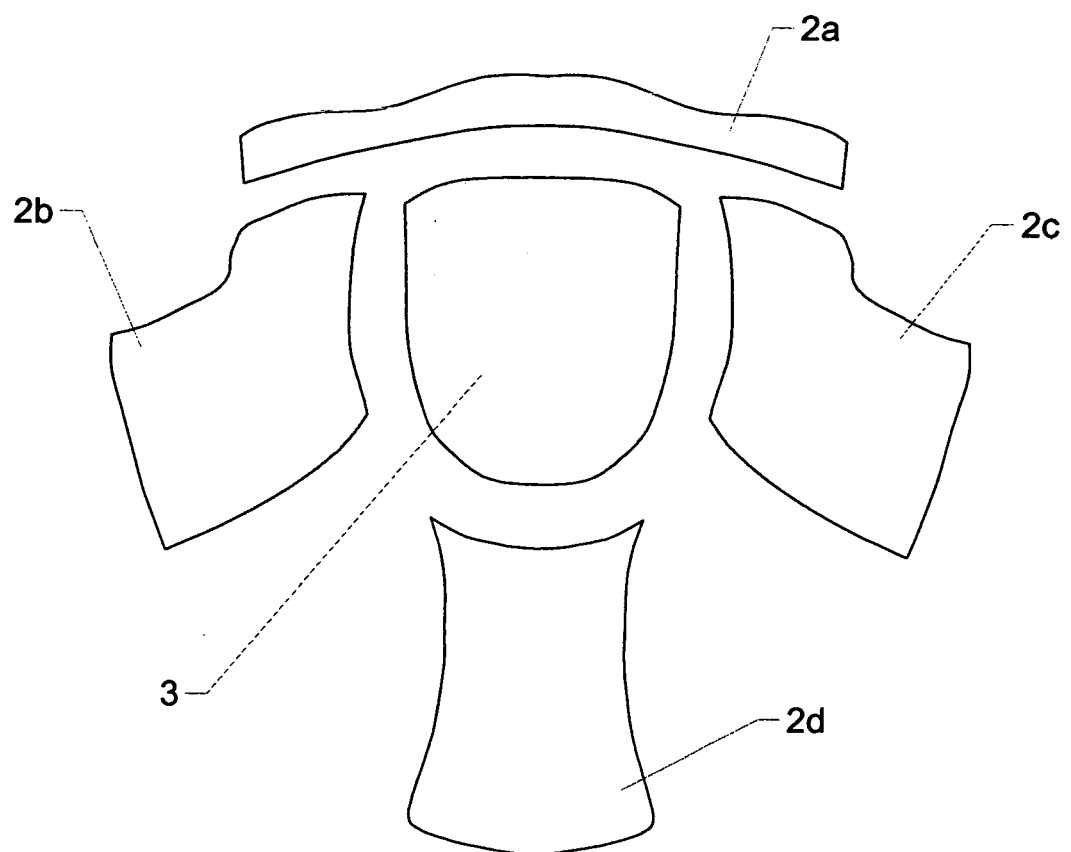


Fig. 3

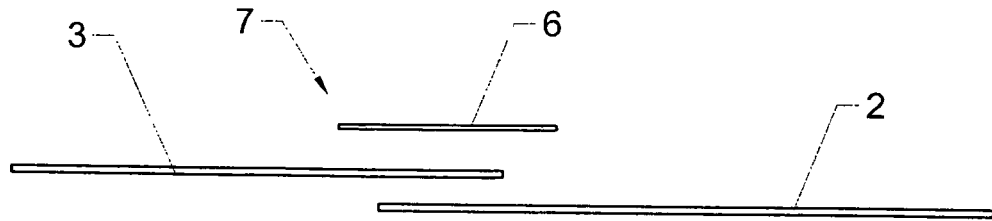


Fig. 4A

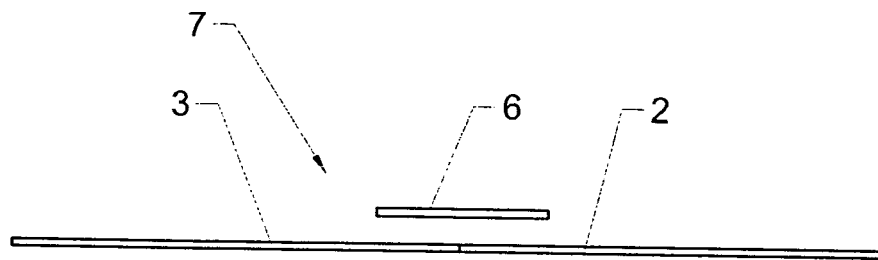


Fig. 4B

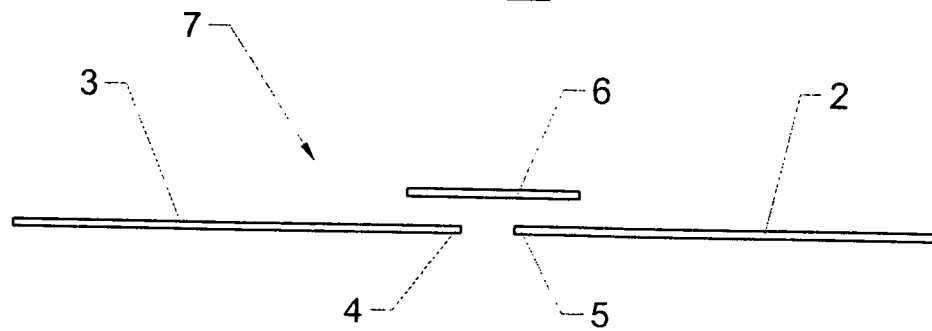


Fig. 5

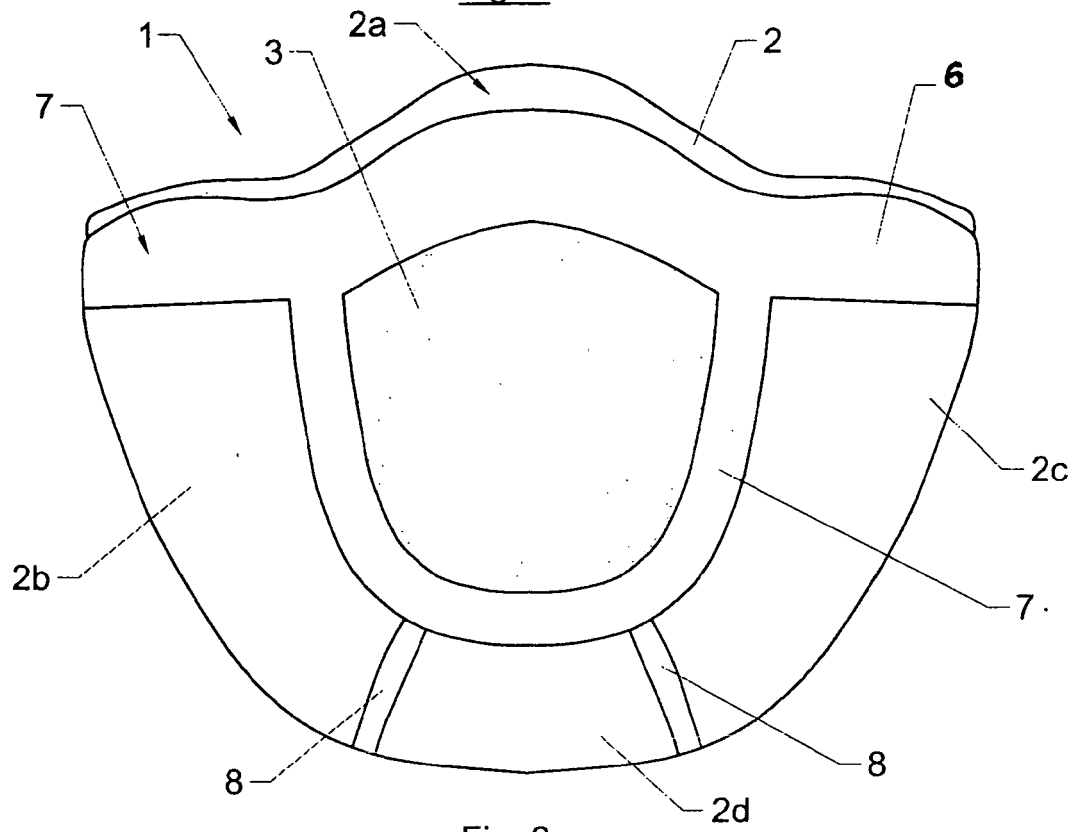
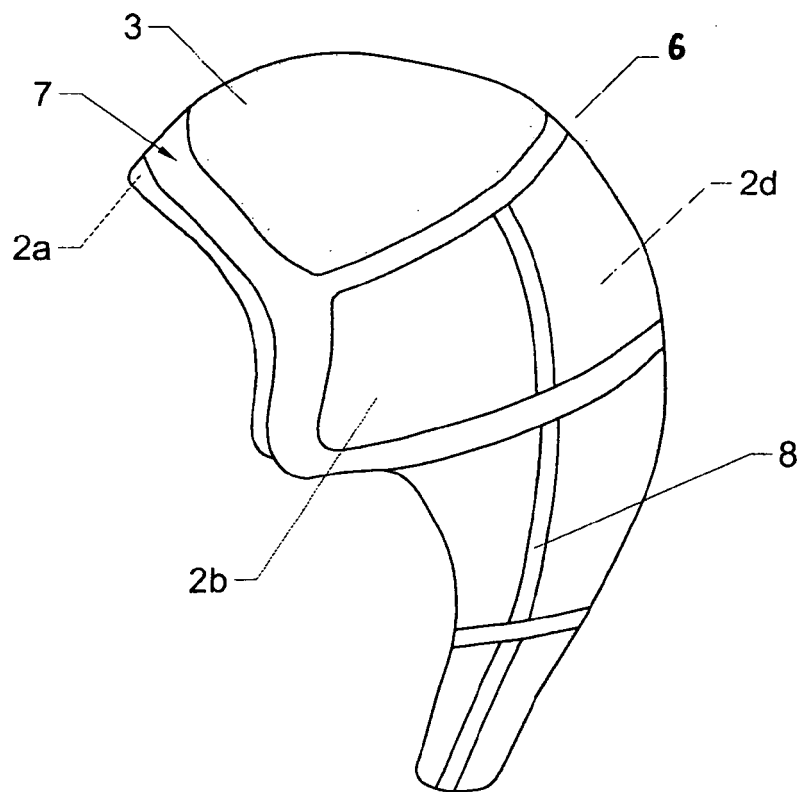


Fig. 6





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 35 8006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	GB 1 255 440 A (REID MEREDITH INC [US]) 1 décembre 1971 (1971-12-01) * page 2, ligne 13 - ligne 27; figures 1,4,5 * * page 2, ligne 48 - ligne 55 *	1-13	INV. A41G3/00
Y	FR 2 841 749 A1 (NJ DIFFUSION SARL [FR]) 9 janvier 2004 (2004-01-09) * abrégé; figure 2 * * page 2, ligne 2 - page 3, ligne 16 * * page 3, ligne 8 - ligne 12 * * page 5, ligne 6 - ligne 14 *	1-13	
A	US 6 220 249 B1 (PARK HUN SIK [KR]) 24 avril 2001 (2001-04-24) * abrégé; figure 2 * * colonne 2, ligne 55 - colonne 3, ligne 10 *	1-13	
A	GB 637 313 A (HARMAN DEIGHTON STEINER) 17 mai 1950 (1950-05-17) * page 1, ligne 87 - page 2, ligne 28 * * page 2, ligne 57 - ligne 90 * * page 2, ligne 103 - page 3, ligne 2 *	1-13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A41G
A	US 2009/199861 A1 (PARIS JOSEPH [US]) 13 août 2009 (2009-08-13) * abrégé; figure 3 * * alinéas [0003], [0004], [0011], [0043], [0049], [0050], [0054] *	1-13	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 15 novembre 2011	Examineur da Silva, José
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 (03.02) (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 35 8006

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

15-11-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 1255440	A	01-12-1971	AUCUN	

FR 2841749	A1	09-01-2004	AT 406814 T	15-09-2008
			AU 2003260602 A1	23-01-2004
			DK 1519661 T3	26-01-2009
			EP 1519661 A1	06-04-2005
			ES 2312814 T3	01-03-2009
			FR 2841749 A1	09-01-2004
			JP 4619779 B2	26-01-2011
			JP 2005532485 A	27-10-2005
			PT 1519661 E	11-12-2008
			US 2005247324 A1	10-11-2005
			WO 2004004501 A1	15-01-2004

US 6220249	B1	24-04-2001	KR 20000020930 A	15-04-2000
			US 6220249 B1	24-04-2001

GB 637313	A	17-05-1950	AUCUN	

US 2009199861	A1	13-08-2009	CA 2653102 A1	07-08-2009
			US 2009199861 A1	13-08-2009

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82